

Rabat, le 14 NOV 2019 الرباط، في

Réf.....

المرجع.....

Décision N° 225 / 2019 relative à l'organisation d'un concours de
**recrutement de deux (02) cadres et deux (02) agents au sein de l'Agence
Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'AMSSNuR'**

Le : 15 DEC 2019

Le Directeur Général,

- Vu le Dahir n° 1-14-149 du 25 Chaoual 1435 (22 Août 2014) portant promulgation de la loi n° 142-12 relative à la Sûreté et à la Sécurité Nucléaires et Radiologiques et à la création de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'AMSSNuR' ;
- Vu le Dahir n° 1.03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003), portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu le statut du personnel de l'AMSSNuR ;
- Vu la circulaire n° 24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et Entreprises Publics ;
- Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Publiques ;
- Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre n° 3.130.00 du 7 Rabii I 1421 (10 juin 2000) fixant la liste des fonctions pouvant être attribuées aux personnes en situation d'handicap ainsi que le quota de ces postes dans les administrations publiques et institutions qui en dépendent ;
- Vu la loi cadre d'AMSSNuR prévoyant les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2019 ;
- Vu les nécessités de service.

Décide

Article premier : L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques recrute par voie de concours deux (02) cadres et deux (02) agents selon les qualifications suivantes :



Réf du poste	Grade	Diplôme/ Filière/ Spécialité	Compétences requises	Nbre d'années d'expériences	Nbr de post e
ADM/JURISTE	Administrateur 2ème Grade	Master en droit privé.	Esprit d'analyse et de synthèse. Bonne capacité de rédaction en arabe et en français, et de traitement des documents juridiques (conventions, contrats...) Suivi du contentieux. Veille juridique. Bon relationnel. Anglais souhaitable.	Au moins un an d'expérience professionnelle dans le domaine.	1
ADM/AUDITEUR	Administrateur 2 ^{ème} Grade	Master Audit et contrôle de gestion.	Esprit d'analyse et sens critique. Bonne connaissance des techniques d'audit interne, et d'évaluation de l'efficacité de la gestion des risques. Bon relationnel. Bonne capacité de rédaction. Anglais souhaitable.	Au moins un an d'expérience professionnelle dans le domaine.	1
AT/01	Agent technique 3ème Grade Chauffeur	Baccalauréat	Toutes branches	Au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle en conduite (permis de conduire type B).	1
AT/02	Agent administratif 3ème Grade	Baccalauréat	Toutes branches	Au moins un an d'expérience professionnelle en assistance administrative.	1

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus pour les administrateurs 2^{ème} grade et 40 ans au plus pour les agents techniques et administratifs ;
- Etre titulaire du diplôme demandé ;
- Disposer de l'expérience professionnelle requise.

Article deux : Les dossiers de candidature, portant le nom/prénom du candidat et la référence du poste à pourvoir doivent parvenir obligatoirement par voie postale à l'adresse d'AMSSNuR sise : 7, Angle Rues Moulay Hfid & Abou Jaad, Hassan - 10000 - Rabat, Maroc - B.P 1306 R.P. Rabat au plus tard le **29 NOV 2019**

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit impérativement porter la référence du poste pour lequel le (la) candidat(e) postule.



Article trois : Les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

1. Demande manuscrite de participation au concours adressée au Directeur Général d'AMSSNuR portant le nom et prénom du candidat, son adresse postale, son adresse électronique, son numéro de téléphone, la spécialité, la référence du poste à pourvoir et sa signature ;
2. Curriculum vitae du candidat avec photo, selon le modèle en pièce jointe à la présente décision, téléchargeable sur le site www.emploi-public.ma ;
3. Copie certifiée conforme à l'originale de la Carte Nationale d'Identité ;
4. Copie certifiée conforme à l'originale du diplôme reconnu par l'Etat, accompagnée, le cas échéant, de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes délivrés par les universités et établissements privés ou étrangers ;
5. Attestation(s) de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat ;
6. Copie certifiée conforme à l'originale du permis de conduire pour la référence du poste AT/01 ;
7. Deux enveloppes timbrées portant le nom, prénom et adresse exacte du candidat ;

Tout dossier de candidature incomplet, dont les documents ne sont pas conformes aux pièces sus-indiquées ou parvenu hors délai sera systématiquement écarté.

Article quatre : Le processus de sélection comprend une présélection des dossiers et un concours écrit suivi d'entretiens oraux et test pratique pour les candidats au poste d'agent technique (AT/01).

Article cinq : La liste des candidats présélectionnés pour passer les épreuves écrites sera affichée sur les sites www.emploi-public.ma et celui d'AMSSNuR www.amssnur.org.ma.

Article six : Les épreuves écrites du concours auront lieu le **15 DEC 2019** Les résultats seront affichés sur le site web www.emploi-public.ma et celui d'AMSSNuR www.amssnur.org.ma.

Article sept : A l'issue des épreuves écrites et orales du concours, le nom du candidat admis ainsi que la liste d'attente seront publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.amssnur.org.ma.

